



COMITÉ SYNDICAL DU 27 JUIN 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Anne-Pauline PRINCIPAUD-CORRE

DÉLIBÉRATION

CS 2026/46 Institutions et vie politique : Délégation de fonctions aux vice-Président(e)s

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 27 juin 2026 à Carentan-les-Maraix (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 11 juin 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE (pouvoir de Cédric NOUVELOT), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (pouvoir de Christèle CASTELEIN), Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

DUBOURG Guy (CC de la Baie du Cotentin), FLAMBARD Bertrand (CC de la Baie du Cotentin), GUÉGAN Jean-Pierre (Communauté Agglomération Saint-Lô Agglo), HÉBERT Anne (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Étaient présents :

AUBRI Pierre (Sainte-Mère-Église), CARPENTIER André (Millières – pouvoir de Michel HERVIEU), DESMARES Alexis (Isigny-sur-Mer – pouvoir de Benoît TUVÉE), FARINELLI Marie-Noëlle (Varenguebec – pouvoir de Patrice LAURENT), GASTÉBOIS Guillaume (Isigny-sur-Mer), GOURGUECHON Emeline (Longueville – pouvoir de Audrey BEAUFILS), HUET Laurent (Saint-Sauveur-Villages – pouvoir de Hubert ANGOT), LAMOTTE Lucie (Picaucville – pouvoir de Martine TOURBOT), LELANDAIS Dominique (Carentan-les-Maraix), LERECULEY Joël (Gaignes-Mesnil Angot – pouvoir de Samuel HARDY), LEVAVASSEUR Jocelyne (Fresville – pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT), MALHOMME Patrice (Sainte-Marie-du-Mont), MARION Aurélien (Apperville), MAUDUIT Michel (Saint-Fromond), PRINCIPAUD-CORRE Anne-Pauline (Canville-la-Rocque – pouvoir de Nicolas DECAUMONT), QUENAUT Myriam (Gorges – pouvoir de Jean-Luc QUINETTE), REMON Didier (Beuzeville-la-Bastille), SCALLE Agnès (Baupté)

Étaient excusés :

avec voix consultative

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

CERVANTES David (CC Côte Ouest Centre Manche), LELAIDIER Jérôme (CC Isigny Omaha Intercom), LEPETIT Yann (Communauté d'Agglomération du Cotentin), élu(e) désigné(e) au Conseil Communautaire le 29 juin (CC Coutances Mer et Bocage)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

ANGOT Hubert (Saint-Sauveur-le-Vicomte), **BEAUFILS** Audrey (Gefosse-Fontenay), **CHANTELOUP** Marc (La Feuillie), **DECAUMONT** Nicolas (La Bonneville), **HARDY** Samuel (La Meauffe), **HÉROUT** Marie-Agnès (Carentan-les-Marais), **HERVIEU** Michel (Muneville-le-Bingard), **LAURENT** Patrice (La Haye), **MAUDUIT** Géraldine (Rémilly-les-Marais), **QUINETTE** Jean-Luc (Vesly), **TOURBOT** Martine (Orglandes), **TUVÉE** Benoît (Grandcamp-Maisy)

Pour les membres consultatifs

BARON Guillaume (Directeur de la DDTM de la Manche), **DOUTEZ** Hervé (Sous-préfet de Bayeux), **VAN DE MAELE** Philippe (Conservatoire du littoral), **HARDY** Jean-Louis (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 31 présents + 13 pouvoirs

Soit un quorum de 44 membres sur 58

CS 2026/46 Institutions et vie politique : Délégation de fonctions aux vice-Président(e)s

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS 2024/66 du 16 juillet 2024, valant refonte des statuts du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin,

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2026, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a procédé au renouvellement partiel de ses instances du Comité syndical et du Bureau, puis à l'élection du/de la président(e) et des vice-président(e)s (conformément à ses statuts du 16 juillet 2024), le samedi 27 juin 2026.

Chaque vice-président(e) référent assure la coordination des dossiers en lien étroit avec le responsable du pôle (administratif ou technique). Il coordonne une équipe d'élus se répartissant les principales thématiques du Parc, le portage et le suivi de certains dossiers spécifiques.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la charge du bon fonctionnement du Syndicat mixte incombe aux vice-président(e)s au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature de tous les documents comptables relatifs à l'exécution du budget, de toutes les pièces relatives aux opérations en cours, toutes copies ou certifications de documents se rapportant à la gestion courante de la structure.

Ces délégations de fonction seront attribuées aux élus lors d'une prochaine réunion institutionnelle.

Chaque vice-président(e) perçoit à ce titre des indemnités de fonction.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** que chaque vice-président(e) dispose d'une délégation de fonction

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 10 juillet 2026**

Benoît FIDELIN,

**Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS

DU COTENTIN ET DU BESSIN

3 Villages

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr